

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE WASQUEHAL

Wasquehal, le 12 janvier 2011

prof 13 JAN. 2011/36

Le Directeur

à

Monsieur Thierry MOURIER des GAYETS
Chambre Régionale des Comptes
14 rue du marché au Filé
62012 ARRAS cedex

Nos Réf. : ES/ER N° 2011/03

Affaire suivie par M. Sys

Objet : Votre courrier N° 2010-2342.

Monsieur,

Je souhaite, par la présente, formuler quelques remarques aux observations définitives contenues dans le rapport n° ROD.0494 concernant le centre hospitalier intercommunal de Wasquehal.

A la suite du tableau relatif aux soins palliatifs, vous faites les observations suivantes :

« Ce tableau appelle les constats suivants :

- Tout d'abord, une dotation de 40 000 € a été attribuée par l'assurance maladie afin d'anticiper la création des lits identifiés dès 2007. cette dotation, au lieu d'être mise en provision, a été consommée pour le fonctionnement général de l'hôpital en 2007 ;
- A partir de 2008, une dotation annuelle d'un montant de 301 000 € est accordée par l'assurance maladie. Elle comprend 30 000 € pour les lits identifiés et 271 000 € pour l'équipe mobile. Aucun des services de soins palliatifs n'étant créés en 2008, cette somme a été affectée en provision à hauteur de 256 700 €, les 44 000 € restants étant consommés au titre des dépenses de fonctionnement de l'hôpital ;
- En 2009, la dotation a été affectée en provision en totalité (341 000 €) et celle-ci a été reprise à hauteur des dépenses réalisées (114 890 €), l'équipe mobile étant entrée en service en octobre de la même année (création, au 1er janvier 2010, de 5 lits identifiés) ;
- Enfin, en 2010, la dotation s'élève à 341 000 €, soit 271 000 € pour le fonctionnement de l'équipe mobile de soins palliatifs et 70 000 € pour les lits identifiés de soins palliatifs alors que le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) – le rapport annuel d'exécution pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010 souligne – prévoyait 275 000 €.

La direction du centre hospitalier intercommunal de Wasquehal a considéré qu'elle ne pouvait ouvrir que cinq lits au 1er janvier 2010 alors que la reprise des dotations disponibles (soit 442 810 €), ajoutée aux 70 000 € sus mentionnés, devrait permettre en 2010 de couvrir très largement la mise en service des dix lits de soins palliatifs prévus au CPOM.

La chambre observe tout d'abord que le centre hospitalier intercommunal de Wasquehal a utilisé pour son fonctionnement général des crédits qui étaient destinés à la mise en place des soins palliatifs, conformément à ce que prévoit le projet d'établissement, pour un montant cumulé de 124 300 €.

Elle note ensuite que, selon les responsables de l'hôpital, la dotation annuelle destinée aux soins palliatifs ne permet pas à l'établissement d'ouvrir les dix lits identifiés de soins palliatifs prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. »

Je ne conteste pas le premier alinéa, même si nous accueillions alors des patients dans le cadre de notre SSR qui relevaient déjà de soins palliatifs et que cette prise en charge occasionnait des dépenses lourdes.

Il est en revanche important de signaler que la dotation annuelle d'un montant de 271 000 € pour l'équipe mobile de soins palliatifs a été accordée par un arrêté en date du 16 décembre 2008.

La mise en place effective de l'équipe mobile s'est en conséquence faite postérieurement à cette date, de part la nécessité de procéder aux recrutements. L'équipe mobile a été opérationnelle en septembre 2009. Ce décalage bien naturel dans le temps a nécessité un provisionnement des sommes accordées. Les travaux ont par ailleurs été réalisés dans le courant de l'année 2009 pour l'installation des lits identifiés de soins palliatifs, permettant leur ouverture en janvier 2010.

La décision de n'ouvrir que 5 lits identifiés s'est faite en accord avec nos interlocuteurs de tutelle. Les crédits accordés dans le cadre de la dotation annuelle, pour ce qui concerne les lits identifiés, se montent à 70 000€.

Il s'avère que les dépenses prévisionnelles des lits identifiés, sur une base de 10 lits, s'élèvent à 275 000€ (renfort de l'équipe existante par 3 IDE et 2.5 postes d'aides-soignants), conformément au dossier de demande de reconnaissance déposé en juillet 2008.

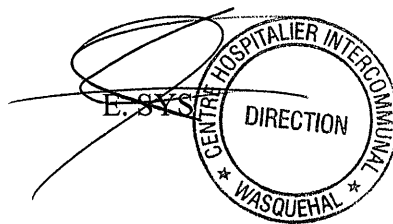
Les dépenses réelles de personnel constatées annuellement consécutives à l'ouverture des 5 lits sont de 120 000 € environ correspondant au renfort de l'équipe à hauteur d'un équivalent temps plein d'IDE et de deux équivalents temps plein d'aide-soignant.

L'activité des lits identifiés de soins palliatifs est ainsi structurellement déficitaire d'un montant annuel de 50 000€.

Les provisions réalisées antérieurement permettront par ailleurs de couvrir 131 700€ annuels d'amortissement des travaux réalisés pour l'aménagement des lits identifiés et ont également fait l'objet d'une reprise pour 2010 d'un montant de 49 430€, pour couvrir le déficit structurel des lits identifiés.

Les provisions réalisées permettent d'envisager un fonctionnement déficitaire des lits identifiés, sur une base de 5 lits, pour une période de 5 ans.

Si les 10 lits étaient installés, les dépenses de fonctionnement en personnel seraient portées à 275 000€. Les provisions seraient utilisées sur 18 mois, gageant ainsi la poursuite de l'activité sur un financement complet (275 000€ et non 70 000€) dans ce terme. Ce qui n'a pas été considéré comme raisonnable.



Adresse administrative :

2, rue Salvador Allende – BP 165 - 59444 WASQUEHAL cedex

Tél. 03.20.89.65.65 – Fax. 03.20.89.65.55 – mail. direction@ch-wasquehal.fr

(Centre de gériatrie - Maison de retraite - Service de soins infirmiers à domicile)